

PROCÈS - VERBAL de la RÉUNION du 18 SEPTEMBRE 2025

CST /FSSSCT placé auprès du Centre de Gestion

Réunion réalisée en présentiel

Assistent à la réunion :

Collège des représentants des employeurs :	Collège des représentants des agents :
M Jean-Marie CAMUT M Daniel DUCHANGE Mme Claudine KODULZKI M Patrice MASSON M Jean-Philippe RESIDORI	Mme Melaine CHAMPAGNE (FO) M Anthony COLPIN (CFDT) Mme Zidia DE JESUS (CFDT) Mme Corinne HANAK (FO) M Christophe MICHELIN (UNSA)

Monsieur Jean-Marie CAMUT est nommé Président, Monsieur Patrice MASSON est désigné **Secrétaire**, et Madame Melaine CHAMPAGNE, siège en qualité de **Secrétaire adjointe** du Comité Social Territorial et **Secrétaire** de la Formation Spécialisée.

Absent(s) :

Collège des représentants des employeurs :	Collège des représentants des agents :
M Richard BRUGGER M Philippe GUNDALL M William HANDEL Mme Raphaële LANTHIEZ M Arnaud RAYMOND M Jean-Claude ROBERT	Mme Joëlle DA COSTA (CFDT) Mme Corinne DEROUELLE (CGT) M Stéphane FAYS (CGT) Mme Aline LACOMBE (FO) Mme Sandra VERTALDI (CGT)

Assistent à la séance sans voix délibérative :

Mme Yamina MEJDOUB présente les dossiers et M Julien BROUSSE assure la présentation de la partie FSSSCT.

Le Président du CST/FSSSCT déclare ouverte ce jour à 9h40, au siège du Centre de Gestion, la réunion du CST/FSSSCT.

NOTES A L'ATTENTION DES EMPLOYEURS :

L'avis du CST doit intervenir avant la prise de décision par la collectivité et avant la mise en application.

A défaut de saisine préalable la procédure n'est pas respectée et en cas de recours la décision pourrait être annulée.

Les représentants du CST/FSSSCT ont décidé à l'unanimité que **les dossiers parvenus hors délai** au secrétariat seront inscrits directement à l'ordre du jour du comité suivant.

1 Approbation du procès-verbal du CST du 26 juin 2025

AVIS FAVORABLE à l'unanimité des deux collègues.

Abstention de, Daniel DUCHANGE et Melaine CHAMPAGNE absents lors de la séance du 26 juin 2025

2 Conditions générales de fonctionnement et d'organisation des services

2-01 Aix-Villemaure-Palis – Règlement intérieur

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège des agents.

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège des agents.

Abstention de M MICHELIN en sa qualité d'agent de la collectivité

Les représentants du personnel rappellent que dans la cadre des ASA liés aux décès des enfants, 8 jours complémentaires sont octroyés pouvant être fractionnés à prendre dans l'année suivant le décès.

Par ailleurs, les membres proposent que la collectivité définisse clairement les dispositions relatives au temps accordé à l'habillage et déshabillage et au temps de douche et que la durée limite par agent soit clairement énoncée (un minimum de 15 mn par agent pouvant aller jusqu'à 1h est prévu par *l'arrêté du 23 juillet 1947 fixant les conditions dans lesquelles les douches doivent être mises à la disposition du personnel effectuant des travaux insalubres ou salissants*).

De plus, les membres indiquent que pour l'application de l'article 9 de la partie Hygiène et Sécurité, les postes concernés par le dépistage de produits doivent être précisés.

2-02 Bagneux la Fosse – Taux de promotion

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

2-03 Bouy Luxembourg – ASA

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

Les représentants du personnel rappellent que dans la cadre des ASA liés aux décès des enfants, 8 jours complémentaires sont octroyés pouvant être fractionnés à prendre dans l'année suivant le décès.

2-04 Centre de Gestion – Avis de principe PSC

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège employeur

Abstention de M KOLUDZKI en sa qualité de Directrice de la collectivité

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège des agents.

2-05 Cussangy – CET

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

2-06 Fontaine – Installation badgeuse

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

2-07 Herbisse – ASA

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

Les représentants du personnel rappellent que dans la cadre des ASA liés aux décès des enfants, 8 jours complémentaires sont octroyés pouvant être fractionnés à prendre dans l'année suivant le décès.

2-08 Isle Aumont – Règlement intérieur

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

Les représentants du personnel rappellent que dans le cadre des ASA liés aux décès des enfants, 8 jours complémentaires sont octroyés pouvant être fractionnés à prendre dans l'année suivant le décès.

Par ailleurs, les membres indiquent que le détail des horaires indiqués pour les services administratif et techniques sont peu claires et invitent à ce que ces derniers soient présenter de façon plus claires en distinguant les éventuelles plages fixes/variables d'un côté et le temps de travail des agents de l'autre.

Les membres rappellent en outre que le Logo CDG figurant sur le modèle de document est à retirer.

2-09 Les Riceys – Astreintes

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

Les membres indiquent que le décret en vigueur encadrant les modalités d'indemnisation devra être bien préciser dans la délibération.

2-10 Maizieres la Grande Paroisse – Règlement intérieur

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

Les membres recommandent de parler de façon générale de période médicale en vigueur au lieu de SIG/SIR

2-11 Marnay sur Seine – ASA

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

Les représentants du personnel précisent qu'on parle de fêtes religieuses et non de fêtes catholiques et protestantes conformément à la circulaire pérenne du 10 février 2012 listant de manière exhaustive les différentes fêtes ainsi que leur durée dans le respect du principe de laïcité.

2-12 Rigny le Ferron – IHTS

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

2-13 Saint Benoist sur Vanne – Taux de promotion

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

2-14 Semoine – ASA

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

Les représentants du personnel rappellent que dans le cadre des ASA liés aux décès des enfants, 8 jours complémentaires sont octroyés pouvant être fractionnés à prendre dans l'année suivant le décès.

Par ailleurs, ils proposent de parler de vaccination professionnelle de façon plus large.

2-15 SIE Bouilly Souligny Javernant Sommeval – Taux de promotion

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège employeur.

AVIS DEFAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 3 voix contre (2 FO et 1 UNSA) et 2 abstentions (2 CFTD)

Les représentants du personnel déplorent le choix d'un ratio de 50%, jugé trop bas.

2-16 SIE Bouilly Souligny Javernant Sommeval – Télétravail

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

2-17 SRS Bagneux Bragelogne Avirey – Taux de promotion

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

3 Régime indemnitaire (RIFSEEP)

3-01 Barbuise

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

Les représentants du personnel précisent que les collectivités peuvent, par délibération prise après avis du Comité Social Territorial (CST), décider d'ajuster les modalités de modulation du régime indemnitaire pendant les périodes de CLM et de CGM, dans les limites des nouvelles dispositions applicables à la fonction publique d'État.

3-02 CC Arcis Mailly Ramerupt

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

Les représentants du personnel demandent à la collectivité de préciser clairement les modalités de modulation du régime indemnitaire pendant les périodes d'absence notamment en cas de CLM et de CGM, (ajustement possible dans les limites des nouvelles dispositions applicables à la fonction publique d'État).

3-03 Chalette sur Voire

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

Abstention de Monsieur RESIDORI en sa qualité de Maire de la commune.

Les membres recommandent de préciser que l'IFSE évoluera au changement de grade.

3-04 Chaudrey

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

3-05 SICRP La Fosse Saint Loup Saint Martin

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

Les représentants du personnel précisent que les collectivités peuvent, par délibération prise après avis du Comité Social Territorial (CST), décider d'ajuster les modalités de modulation du régime indemnitaire pendant les périodes de CLM et de CGM, dans les limites des nouvelles dispositions applicables à la fonction publique d'État.

3-06 Soligny les Etangs

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

3-07 Vaudes

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

Les membres alertent sur le fait que les montants mini et maxi de l'IFSE pour le groupe qui semblent être inversés.

4 Lignes Directrices de Gestion

4-01 Feuges

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

Remarque : préciser que la durée des LDG s'apprécie **dans la limite du mandat**

4-02 Gye sur Seine

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

Remarque : préciser que la durée des LDG s'apprécie **dans la limite du mandat**

4-03 Isle Aubigny

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

Remarque : préciser que la durée des LDG s'apprécie **dans la limite du mandat**

4-04 Morembert

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

Remarque : préciser que la durée des LDG s'apprécie **dans la limite du mandat**

4-05 Nozay

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

Remarque : préciser que la durée des LDG s'apprécie **dans la limite du mandat**

4-06 Ramerupt

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

Remarque : préciser que la durée des LDG s'apprécie **dans la limite du mandat**

4-07 Rigny le Ferron

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

Remarque : préciser que la durée des LDG s'apprécie **dans la limite du mandat**

4-08 SIE Bouilly Souligny Javernant Sommeval

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

Remarque : préciser que la durée des LDG s'apprécie **dans la limite du mandat**

4-09 SRS Bagneux Bragelogne Avirey

PAS D'AVIS FORMULE

Ce dossier sera revu lors d'une séance ultérieure à réception des éléments permettant son étude via une nouvelle saisine.

5 Suppressions d'emplois et Augmentations/Diminutions du temps de travail

Après étude des dossiers, divers échanges et délibération, les représentants des deux collèges du CST donnent un **AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE** sur les dossiers suivants :

NB : Conformément au décret 2006-1690 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, seuls les agents relevant des grades d'avancement dudit cadre d'emploi peuvent être chargés du secrétariat de mairie dans une commune de moins de 2 000 habitants.

5-01 Augmentation et Diminution du temps de travail

Collectivités	Emplois	Accord agent	Ancien nb d'h	Nouveau nb d'h
Arcis sur Aube	Augmentation du temps du Directeur de l'école de musique	Oui	15h	20h
Bayel	Augmentation du temps de l'Agent techniques Polyvalent	Oui	20h	35h
CC Orvin et Ardusson	Augmentation du temps de l'agent administratif polyvalent	Oui	30h	35h
Lavau	Augmentation du temps de l'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Oui	31h	35h

Méry sur Seine	Diminution du temps de l'agent de restauration scolaire suite à la réorganisation des missions	Oui	26h	23h
Saint Oulph	Augmentation du temps de l'agent polyvalent	Vacant	1h30	5h
SIVOS Les Triplés	Augmentation du temps de l'ATSEM	Oui	24h	30h
SRS Bagneux Bragelogne Avirey	Diminution du temps de l'emploi d'agent technique vacant suite à la réorganisation des missions	Vacant	30h30	20h

5-02 Mise à jour du tableau des effectifs et Suppression d'emplois

Collectivités	Emplois	Nb d'h
CC Orvin et Ardusson	Suppression de l'emploi d'agent technique polyvalent, vacant suite à un avancement de grade	35h
CDG 10	Suppression de l'emploi d'assistant de gestion des archives, vacant suite au non renouvellement de contrat	vacant
CDG 10	Suppression de l'emploi de gestionnaire RH, vacant suite à la mutation de l'agent	vacant
CDG 10	Suppression de l'emploi de gestionnaire paie/finance, vacant suite à la création d'un nouvel emploi pour l'agent	vacant
CDG 10	Suppression de l'emploi de gestionnaire de retraite / RH, vacant suite à la création d'un nouvel emploi pour l'agent	vacant
CDG 10	Suppression de l'emploi de l'assistante de gestion intérim, vacant suite à un avancement de grade	vacant
CDG 10	Suppression de l'emploi de gestionnaire RH, vacant suite à la réorganisation du service	vacant
Chervey	Suppression de l'emploi au grade d'adjoint administratif vacant suite à un avancement de grade	24h30
Couvignon	Suppression de l'emploi d'agent de surveillance vacant suite à la création de 2 emplois	4h15
Eguilly sous Bois	Suppression de l'emploi au grade d'adjoint administratif vacant suite à un avancement de grade	14h30
Fontette	Suppression de l'emploi au grade d'adjoint technique vacant suite à la démission de l'agent	35h
Mesnil Saint Loup	Suppression de l'emploi de secrétaire de mairie vacant suite à un avancement de grade	26h
Mesnil Saint Loup	Suppression de l'emploi d'employé communal en charge de l'entretien vacant suite au départ en retraite de l'agent	10h
SDDEA	Suppression de l'emploi d'assistant de support de proximité vacant depuis l'attribution des missions à un agent de la régie	5h
SDEDA	Suppression de l'emploi de chargé de comptabilité vacant suite à un avancement de grade	35h
SDEDA	Suppression de l'emploi d'animateur prévention et tri vacant suite à un avancement de grade	35h
SDEDA	Suppression de l'emploi d'animateur prévention et tri vacant suite à un avancement de grade	35h
SDEDA	Suppression de l'emploi d'animateur prévention et tri vacant suite à un changement de filière	35h
SDEDA	Suppression de l'emploi d'animateur prévention et tri vacant suite à un changement de filière	35h
SDEDA	Suppression de l'emploi de chargé de communication vacant suite au départ de l'agent et à la réorganisation des missions	35h
SDEDA	Suppression de l'emploi de secrétaire général vacant suite au départ de l'agent	35h

SIVOS Saint Léger Mousse Villereuil	Suppression de l'emploi d'adjoint administratif vacant suite à la création d'un nouvel emploi								6h	
SIVOS Saint Léger Mousse Villereuil	Suppression de l'emploi d'adjoint technique vacant suite à la création d'un nouvel emploi								30h	
Villechetif	Suppression de l'emploi d'adjoint administratif vacant suite à la création d'un nouvel emploi								21h	
SIVOS Les Triplés	SERVICES TECHNIQUES	Agent de restauration scolaire et d'entretien des locaux	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	0	29 H	non numérotée 09/12/2008	Titulaire → AR 8/2021 (01/10/2021)	
		Agent de restauration scolaire et d'entretien des locaux	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	0	33 H 34 min annualisé (33,58h)	2023_5_2 19/09/2023	CDI du 01/04/2009 modifié par AV2023_5_2	
		Agent technique polyvalent	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	0	1	6 H 30 min	remplacement temporaire d'agent indispo.		
		Agent d'entretien des bâtiments communaux	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	0	1	35 H	non numérotée 09/12/2008		
		Agent de surveillance (accompagnement bus)	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	0	40 min (0,67h)	2016/025 07/12/2026	CDD 2024_20 → 04/07/2025	
		Agent de surveillance (accompagnement bus)	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	1	2 H 20 min (2,33h)	2016/025 07/12/2026		
		Agent de surveillance (accompagnement bus)	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	0	40 min (0,67h)	2016/025 07/12/2026	CDD 2024_22 → 04/07/2025	
		Agent de surveillance (accompagnement bus)	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	1	40 min (0,67h)	2022_6_3 20/09/2022	CDD 2024_23 → 04/07/2025	
		Agent technique polyvalent	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	0	1	18 H	2023_4_2 11/07/2023		
		ADMINISTRATIF	Responsable Administrative	Adjoint administratif	Attaché principal	1	0	26 H 16/04/2024	2024_2_3 16/04/2024	CDD 2024/07 → 03/03/2026
		SCOLAIRE	ASEM (Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles)	ASEM principal de 2 ^{ème} classe	ASEM principal de 1 ^{ère} classe	1	0	35 H 21/01/2025	2025_1_5 21/01/2025	CDI 2025_01 (01/04/2025)
			ASEM (Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles)	ASEM principal de 2 ^{ème} classe	ASEM principal de 1 ^{ère} classe	1	0	28 H 25 min annualisé (28,42h)	2022_1_5 à modifier 08/02/2022	Titulaire → AR 4/2023 (01/09/2022)
			ASEM (Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles)	ASEM principal de 2 ^{ème} classe	ASEM principal de 1 ^{ère} classe	1	0	30 H 20 min annualisé (30,34h)	2025_6_2 modif. 2013_004 07/07/2025	CDD 2025_02 → 31/08/2026
		ANIMATION	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation ppl de 1 ^{ère} classe	1	0	29 H 37 min annualisé (29,62h)	2023_6_4 modif. 17_2021_2 14/12/2023	CDD 2024/07 (01/04/2025)
			Animatrice ppl de 2 ^e classe / Directrice adjointe	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation ppl de 1 ^{ère} classe	1	0	33 H 57 min annualisé (33,95h)	2023_5_1 19/09/2023	Titulaire → AR 2024_04 (01/03/2024)
			Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation ppl de 1 ^{ère} classe	1	0	30 H 48 min annualisé (30,80h)	2023_6_4 modif. 17_2021_2 14/12/2023	CDD 2023_18 (10/05/2026)
			Directrice / Animatrice ppl de 1 ^e classe	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation ppl de 1 ^{ère} classe	1	0	35 H 21/10/2024	2024_6_4 modif. 12_2021 21/10/2024	Titulaire → AR 4/2023 (01/09/2022)
			Adjoint d'animation (restauration)	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation ppl de 1 ^{ère} classe	1	0	8 H 23/02/2023	2023_1_1 23/02/2023	CDD 2024_17 → 31/08/2025

6 Participation de l'employeur à la protection sociale :

Après étude des dossiers, divers échanges et délibération, les représentants des deux collèges du CST donnent un **AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE** sur les dossiers suivants :

Collectivités	Montant de la participation	Versement à l'agent
----------------------	------------------------------------	----------------------------

Essoyes	15€/mois pour le risque santé 10€/mois pour le risque prévoyance	Oui
Essoyes Espace Renoir	15€/mois pour le risque santé 10€/mois pour le risque prévoyance	Oui
Pont sur Seine	20€/mois pour le risque santé	Oui
Rigny la Nonneuse	15€/mois pour le risque santé 7€/mois pour le risque prévoyance	Non
SICRP La Fosse Saint Loup Saint Martin	7€/mois pour le risque prévoyance	Oui
SIVOS Les Triplés	15€/mois pour le risque santé 7€/mois pour le risque prévoyance	Oui
Verricourt	7€/mois pour le risque prévoyance	Oui


7 Déclarations d'accidents ou maladie pro (information)

Collectivité / Etablissement	Date et Heure	Descriptif	Grade
Bréviandes	Le 19/06/2025 à 8h10	Collision entre plusieurs voitures sur la rocade ouest. <u>Lésion</u> : plaies et chocs tête, bras, ventre, dos, cervicales <u>Arrêt de travail</u> : oui <u>Imputabilité</u> : oui <u>Mesures préventives mises en places</u> : non	Apprentie
Sainte Maure	Le 25/07/2025 à 15h00	L'agent a été percuté par un véhicule en traversant la route lorsqu'il rentrait à pied chez lui. Pas de témoin, pas de plainte en gendarmerie et le véhicule ne s'est pas arrêté. <u>Lésion</u> : chocs au genou <u>Arrêt de travail</u> : non <u>Imputabilité</u> : doute <u>Mesures préventives mises en places</u> : non	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe

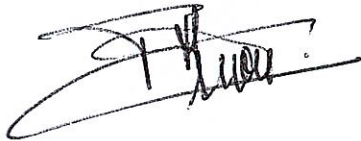
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h45.

Fait à Sainte-Savine, le 18 septembre 2025

Le Président du CST,
Jean Marie CAMUT



Le Secrétaire
Patrice MASSON



Le Secrétaire adjoint
Méline CHAMPAGNE

